

Comptes 2015 largement bénéficiaires

Des compensations, sinon la mobilisation !

Une « *détérioration rapide et importante des finances cantonales* » : c'est le motif invoqué, en mai 2013, par le ministre des finances, Georges Godel, pour justifier des mesures d'économies drastiques. Le Conseil d'Etat fribourgeois annonçait des « *chiffres qui font frémir* » (La Liberté, 16 mai 2013) : 161,1 millions de francs de déficit en 2014, 220,4 millions de francs en 2015 et 248,5 millions de francs en 2016. Soit un déficit cumulé de 629,5 millions de francs !

Les employés les plus touchés

Le Conseil d'Etat a alors décidé un vaste plan d'économies, qui a déployé ses effets de 2014 à 2016. Les employés du service public et parapublic fribourgeois ont été, et de loin, les plus durement touchés : 170 millions de francs d'économies, sur 416 millions de francs, se sont faits sur leur dos (voir page 2). Les coupes salariales sont sans précédent en Suisse. C'est la première fois que, dans un canton, un gouvernement cumule trois mesures : suppression des annuités, suppression de l'indexation et prélèvement d'une contribution !

Des prévisions à côté de la plaque

Les prévisions catastrophistes du Conseil d'Etat ne se sont pas réalisées. Au contraire : après des comptes 2014 équilibrés, les comptes 2015 affichent un bénéfice presque record de 126 millions de francs. Entre 2012 et 2015, la fortune de l'Etat de Fribourg a bondi de 212,1 millions de francs, pour se monter à 1,127 milliard de francs, soit une croissance de 23% ! Pas mal, pour un Etat au bord de la faillite...

Les revendications du SSP

- **Suppression de la contribution dite « de solidarité » dès le 1er juillet 2016.**
- **Augmentation générale des salaires de 1,5% au 1er janvier 2017.**
- **Création des postes de travail nécessaires.**

Ces revendications peuvent aisément être financées grâce au large bénéfice réalisé en 2015, par exemple en utilisant la « *réserve pour le personnel* » de 23 millions de francs.

Pas de concessions ?

Le Conseil d'Etat aurait pu desserrer l'étreinte de l'austérité. Or, il refuse d'atténuer les mesures d'économies frappant le personnel. Son option ? Thésauriser, et créer de nouvelles réserves, qui alimentent la fortune. Le gouvernement a, ainsi, mis sur pied une « *réserve pour le personnel* » de 23 millions de francs. Le problème ? Il refuse de l'utiliser maintenant : cette réserve devrait servir à éviter de nouvelles économies dans les années à venir... Après les « coupes préventives », c'est le tour des « réserves préventives » ! Une autre réserve de 20 millions de francs a été constituée, en prévision de nouveaux cadeaux fiscaux pour les actionnaires (RIE III).

Sans compensations, il faudra se mobiliser !

En maintenant les mesures d'économies alors que la situation financière de l'Etat de Fribourg est la plus saine de Suisse, le Conseil d'Etat montre son absence de considération pour les salariés de la fonction publique fribourgeoise. Le gouvernement doit à présent tenir ses engagements, et octroyer, comme il s'y était engagé (voir page 3), des compensations pour les coupes salariales injustifiées. Si tel n'est pas le cas, le SSP Fribourg a d'ores et déjà proposé à la FEDE et à la FOPIS d'appeler à une nouvelle mobilisation du personnel début septembre (RIE III ; voir page 3).

Pour une mobilisation unitaire SSP-FEDE-FOPIS

Le SSP – région Fribourg privilégie l'unité d'action des organisations du personnel (SSP, FEDE, FOPIS) en prévision des négociations à venir avec le Conseil d'Etat, même si les revendications de la FEDE sont en partie différentes des nôtres (voir page 2). Notre syndicat est persuadé que c'est le seul moyen pour obtenir des concessions significatives de la part du gouvernement.

Or, le résultat des négociations avec le Conseil d'Etat dépendra de la mobilisation du personnel. Au vu de l'intransigeance affichée à ce jour par le gouvernement, il est peu probable que des concessions suffisantes soient octroyées en l'absence de toute mobilisation. C'est pour cela que le SSP – région Fribourg a proposé à la FEDE, de même qu'à la FOPIS, d'appeler à une journée d'actions et de mobilisation unitaire au début du mois de septembre.

Une enquête sur les besoins en personnel

Le « *personal stop* » (gel des postes de travail) pour 3 ans (2014 à 2016) était une des mesure-phare d'économies du Conseil d'Etat en automne 2013. Selon le message adressé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat en septembre 2013, seul un poste de travail supplémentaire par Direction et par année pouvait être créé durant cette période (*Message du 3 septembre 2013 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg*). Ce gel des postes de travail touche également les établissements autonomes et les institutions subventionnées.

Toujours en vigueur !

Lors de la publication des comptes 2015, le ministre des Finances, Georges Godel, avait affirmé que le Conseil d'Etat mettrait un terme au « *personal stop* » au 1er janvier 2017. Or, ce n'est pas le cas : selon nos informations, la procédure budgétaire 2017 est identique à celle des années précédentes. Il n'est toujours pas possible de demander des postes de travail en plus !

Prestations détériorées, CDD en hausse

On sait que le canton de Fribourg est confronté depuis plusieurs années à une forte croissance démographique, une des plus importantes de Suisse (*voir Projection tendancielle de la population 2015 – 2024 – Evolution future de la population des cantons, Office fédéral de la statistique, 2015*). Elle engendre une augmentation notable de l'activité dans la plupart des services et des établissements de l'Etat de Fribourg.

Dans ce contexte, le gel des postes de travail a les conséquences suivantes :

- **Une augmentation de la charge de travail, et une détérioration de la qualité des prestations.** Cela se constate aussi bien dans l'administration cantonale, à l'HFR, dans les établissements autonomes (Université, établissements pénitentiaires) ou dans les institutions subventionnées (EMS, social).
- **Une augmentation massive des contrats de durée déterminée (CDD).** Les Chefs de service et Directeurs contournent l'impossibilité d'engager du personnel fixe en proposant aux salariés des CDD (financés par des montants forfaitaires), renouvelables d'année en année. Cela précarise la situation des employés concernés, qui ne savent de quoi leur avenir sera fait.

Identifier les besoins en personnel

Afin d'identifier les besoins, le SSP – région Fribourg a décidé de réaliser une enquête auprès du personnel de l'Etat de Fribourg et des établissements autonomes. Elle consiste en un questionnaire disponible en ligne. Les résultats de ce questionnaire seront présentés au Conseil d'Etat lors des négociations à venir.

**Participez à notre enquête
sur les besoins en personnel:**
<http://goo.gl/forms/CU2rqxiYwjWHLXMu2>

Que demande la FEDE ?

Le SSP – région Fribourg a décidé des revendications à adresser au Conseil d'Etat (voir page 1) lors de son Assemblée générale qui s'est déroulée le jeudi 31 mai. Dans un souci d'unité d'action, notre syndicat a immédiatement communiqué ces revendications à la FEDE, en lui proposant de se joindre à nos demandes.

La FEDE, de son côté, a décidé, lors d'un « Comité élargi » qui s'est tenu le mercredi 14 juin de demander des augmentations salariales pour 2017 à hauteur de 0,8%, un montant qu'elle juge « plus réaliste ». Par ailleurs, la FEDE ne soutient pas non plus l'interruption de la contribution dite « de solidarité ».

Au vu de l'ampleur des coupes salariales et budgétaires décidées par le Conseil d'Etat (voir encadré), et de l'excellente situation financière de l'Etat de Fribourg, les revendications du SSP – région Fribourg sont pleinement légitimes et n'ont rien d'exagéré. Des augmentations réelles de salaire de 1,5%, après plusieurs années de diminution des revenus, n'ont rien d'excessif ! Rappelons, d'ailleurs, que l'Etat de Fribourg a octroyé des augmentations réelles de salaires à hauteur de 2,2% entre 2008 et 2012, pour compenser les coupes salariales des années précédentes.

Symétrie des sacrifices ?

La « symétrie des sacrifices » a été un des arguments utilisés par le ministre des Finances, Georges Godel, pour justifier les coupes salariales touchant le personnel du service public et parapublic fribourgeois.

Cet argument ne tient pas la route. Comme le montrent les chiffres ci-dessous, c'est bien le personnel qui a servi de principale variable d'ajustement : 41% des « gains pour l'Etat » (mesures d'économies ou recettes supplémentaires) viennent des coupes ayant touché le personnel du service public et parapublic fribourgeois !

<input type="radio"/> Nouvelles recettes	131,8 mios	32%
<input checked="" type="radio"/> Personnel	170,2 mios	41%
<input type="radio"/> Subventions	95 mios	23%
<input type="radio"/> Projets et réformes	18,5 mios	4%

TOTAL 415,5 mios

Source : *Message du 3 septembre 2013 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg, page 5.*

Une « situation financière difficile » ? Le chiffre : 1/2 milliard

Dans le précédent numéro d'Infos syndicales, nous avons publié les graphiques montrant l'évolution de la fortune au cours des dernières années (+ 212,1 millions de francs entre 2012 et 2015) et celle des excédents comptables entre 2002 et 2015. Ceux-ci montrent bien que la situation financière de l'Etat de Fribourg est, en réalité, excellente !

Un autre chiffre illustre bien le discours ambigu du Conseil d'Etat. Le gouvernement a annoncé, le 20 juin 2016, qu'il consacrerait un demi-milliard de francs pour le réseau routier d'ici à 2030. Selon le Conseiller d'Etat en charge de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), Maurice Ropraz, « Il faut anticiper les défis posés par l'augmentation de la population en lui offrant les infrastructures dont elle a besoin pour son activité professionnelle comme pour ses loisirs » (La Liberté, 21 juin 2016).

Pour une fois que le Conseil d'Etat prend en compte la croissance démographique... Dommage, toutefois, que cela soit le cas pour le réseau routier uniquement, et pas pour les écoles, les hôpitaux ou les EMS. Enfin, chacun ses priorités... En tous les cas, l'ampleur des investissements prévus pour le réseau routier est une preuve de plus que la situation financière de l'Etat de Fribourg est loin d'être mauvaise !

Remboursement, ou pas remboursement ? Qui dit vrai ?

Lors de la publication des comptes 2015, les organisations du personnel (FEDE, SSP) ont immédiatement rappelé au ministre des Finances que ce dernier s'était engagé, lors des négociations qui se sont tenues en été 2013, à « rembourser » les coupes salariales si la situation financière de l'Etat de Fribourg devait s'améliorer.

Confronté à ce rappel, le Conseiller d'Etat n'a eu de cesse de contester tout engagement allant dans ce sens. Lors de l'Assemblée des délégués extraordinaire de la FEDE, qui s'est tenue le 20 avril 2016, Georges Godel affirme ainsi : « Je vous défie de trouver des promesses autres que celle de reconnaître vos efforts lorsque la situation budgétaire le permettra et de créer un fond en faveur du personnel, afin qu'il ne soit plus impacté à l'avenir par de nouvelles mesures d'économies » (La Liberté, 21 avril 2016). Devant le Grand Conseil, rebelote : « Il n'a jamais été question de renégocier l'accord de 2013 » (La Liberté, 11 mai 2016).

Alors, qui dit vrai, entre le ministre des Finances et les organisations du personnel ? Si l'on passe en revue le Message du 3 septembre 2013 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg, on trouve, en page 19, la mention suivante : « Remboursement de l'effort financier : le Conseil d'Etat prendra en compte cette demande au moment où la situation financière de l'Etat le permettra ».

Bref, contrairement à ce que nous serine le ministre des Finances, la question du remboursement avait non seulement été discutée lors des discussions avec les organisations du personnel, mais faisait partie du projet que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil. Défi relevé, M. Godel !

Référendum contre la réforme de l'imposition des entreprises III

Plusieurs organisations politiques et syndicales (PS, USS, Verts etc.) ont décidé de lancer le référendum contre la réforme de l'imposition des entreprises III. Cette réforme aurait, notamment, pour conséquence une diminution importante de la fiscalité des entreprises et se traduirait par des pertes fiscales importantes pour les collectivités publiques.

Le SSP soutient le référendum. Des informations seront prochainement disponibles au secrétariat du SSP – région Fribourg.

Le SSP – région Fribourg fait également partie de la « Coalition fribourgeoise contre les cadeaux fiscaux et pour la défense du service public et de l'emploi » (ci-après : Coalition), qui s'est créée à Fribourg suite à l'annonce, par le Conseil d'Etat, de cadeaux massifs à l'attention des patrons et actionnaires : l'imposition du bénéfice des entreprises passerait de 19,63% à 13,72% et l'impôt sur le capital serait divisé par 40 (de 0,16% à 0,004%) !

Ce projet se traduirait par des pertes fiscales très importantes pour les collectivités publiques : 35,1 millions de francs pour l'Etat de Fribourg pour la période 2019 à 2029, et 38,2 millions de francs pour les communes. Au-delà de 2029, les pertes seront



nettement plus importantes pour l'Etat de Fribourg (80,3 millions de francs de perte annuelle). Cette Coalition regroupe les organisations suivantes : l'Union syndicale fribourgeoise (USF), le Syndicat des services publics (SSP – région Fribourg), le SEV - syndicat des transports, Syndicom, UNIA, Le Parti Socialiste (PS), les jeunes socialistes (JS), les Verts, la Gauche Anticapitaliste (GA).

La Coalition demande au Conseil d'Etat

- De **renoncer aux baisses fiscales annoncées.**
- De présenter un projet qui ne prévoit **aucune diminution des recettes fiscales.**
- **D'organiser une Table ronde** réunissant l'ensemble des organisations politiques et syndicales concernées, afin qu'un débat démocratique puisse avoir réellement lieu.

HFR : 1'944 signatures contre la privatisation !

Le SSP-HFR, section de l'Hôpital fribourgeois (HFR) du SSP – région Fribourg a remis au Conseil d'Etat, le vendredi 20 mai, une pétition munie de 1'944 signatures, qui demande au Conseil d'Etat de « *maintenir la LPers pour préserver un hôpital public et des prestations de qualité* ».

Les signatures ont été récoltées en un mois à peine, auprès du personnel de l'HFR pour l'essentiel. Sachant que 3'000 employés travaillent à l'HFR, cela signifie que plus de la moitié du personnel a signé cette pétition. Cela démontre bien la mobilisation déterminée des employés de l'HFR pour garder la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) !

LPers à l'HFR : où en est-on ?

Début 2016, le Conseil d'administration de l'HFR s'est déterminé sur le rapport d'un groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat pour faire un certain nombre de propositions visant à « flexibiliser » les conditions de travail et de salaires du personnel de l'HFR.

La détermination du Conseil d'administration a été transmise récemment au Conseil d'Etat, qui doit à présent prendre position. Nous ne connaissons pas la décision du Conseil d'administration. Mais, ce que nous savons, c'est que le rapport du groupe de travail prévoit deux pistes :

- **Sortir le personnel de l'HFR de la LPers, donc le soumettre à un statut de droit privé.**
- **Prévoir des aménagements de la LPers pour le personnel hospitalier. En clair, déroger aux dispositions actuelles de la LPers, notamment en matière salariale.**

Dans les deux cas, cela signifierait une remise en cause des conditions salariales du personnel de l'HFR et, plus largement, des conditions de travail et d'engagement. En cas de sortie du personnel de la LPers, il n'y aurait, ainsi, plus aucune protection contre les licenciements (contrairement au droit public, le droit privé ne prévoit pas de procédure particulière de résiliation des rapports de travail). Par ailleurs, de nombreuses conditions d'engagement (indemnités pour le travail de nuit, vacances, etc.) pourraient être remises en cause.

Selon les informations que nous avons reçues, la décision du Conseil d'Etat ne devrait pas être prise avant cet automne : les élections au Conseil d'Etat auront lieu au mois d'octobre, et aucun Conseiller d'Etat ne veut assumer une décision impopulaire à ce moment... Par contre, un projet sera rendu public en fin d'année, ou au début de l'année prochaine. Il nous reste donc quelques mois pour nous préparer à la mobilisation pour défendre la LPers à l'HFR !

Remise de la pétition visant à revaloriser les ASE

En mars 2016, le SSP – région Fribourg a lancé, conjointement avec la FOPIS, une pétition visant à revaloriser les assistants sociaux-éducatifs (ASE) d'une classe salariale. En effet, les ASE, qui ont le même niveau de formation que les ASSC (CFC) et la même fonction hiérarchique, sont pour l'heure colloqués dans une classe inférieure à celle dont bénéficient les ASSC, à savoir en classe 10. Pourtant, les ASSC ont vu leur fonction revalorisée en 2012, passant de la classe 10 à la classe 11. Pour parer à cette injustice, la pétition viendra appuyer une demande formelle de réévaluation de la fonction d'ASE.

La récolte de signatures a été une expérience positive pour notre syndicat. Elle nous a permis d'entrer en contact avec les ASE, notamment en apprentissage. Cette pétition a également été bien soutenue par le personnel du milieu socio-éducatif. La pétition, munie de plus de 450 signatures, sera remise à la **Chancellerie d'Etat le lundi 11 juillet à 11h**. Toute personne souhaitant assister à la remise est la bienvenue.

Pas de raisons de sortir le personnel de la LPers !

Il n'y a aucune raison de sortir le personnel de la LPers, ou de prévoir des dispositions spécifiques qui permettraient de diminuer les salaires :

- Les policiers, les enseignants, le personnel administratif sont soumis à la LPers : le personnel hospitalier, qui effectue une mission de service public, doit être traité sur un pied d'égalité.
- Contrairement aux affirmations qu'on peut entendre, les conditions de travail du personnel de l'HFR sont loin d'être mirobolantes : le nombre d'heures de travail hebdomadaires est plus élevé que dans les cantons de Vaud et Genève ; les indemnités pour le travail de nuit sont nettement moins bonnes ; enfin, en comparaison avec les autres salariés de l'Etat, les infirmiers sont rémunérés en-dessous de ce qu'ils devraient toucher : ils sont colloqués en classe 17, alors que, selon la méthode de classification des fonctions de l'Etat de Fribourg, ils devraient être en classe 18 !

Création du CIFF, le cartel intersyndical féministe fribourgeois

Constatant, dans le canton de Fribourg, un manque de prises de positions politiques féministes, des militantes femmes membres de l'Union syndicale fribourgeoise (USF) ont décidé de créer le CIFF (Cartel intersyndical féministe fribourgeois).

Action le 14 juin

Les premières actions publiques du CIFF se sont déroulées le 14 juin, à l'occasion des 25 ans de la grève des femmes et des 20 ans de la Loi sur l'Égalité (LEg). Le CIFF a ainsi souhaité célébrer, non sans ironie, ces deux anniversaires en mettant en avant les inégalités tenaces entre hommes et femmes.

Intitulé « *Joyeux anniversaire l'égalité ? Mon C... !* », le tract d'appel à cette journée avait pour but de marquer clairement notre profond mécontentement face au leurre que représente encore aujourd'hui cette égalité, pourtant inscrite dans la Constitution depuis 1971. En effet, les inégalités salariales entre hommes et femmes se montent encore à 15% en moyenne, ce qui va à l'encontre du principe « salaire égal pour un travail de valeur égale », inscrit dans la LEg depuis 1996. De plus, les inégalités vécues par les femmes dans le monde du travail, ainsi que dans la société, se répercutent directement sur leurs rentes.

Gâteau inégalitaire

Afin de mettre en évidence ces problématiques, le CIFF a organisé deux actions l'après-midi du 14 juin. La première invitait les passants à déguster un « gâteau inégalitaire », dont une part était amputée, lorsque servie à un homme, afin d'être donnée à une femme en guise de compensation symbolique. La seconde consistait en un théâtre de rue montrant les inégalités au travail, ainsi que dans la sphère privée, notamment en raison de la différence salariale et de la double journée de travail. L'action s'est terminée par une scène reflétant la précarité que vivent une grande partie des femmes à la retraite, puisqu'elles sont quatre sur dix à n'avoir que la rente AVS pour (sur)vivre.

La soirée, co-organisée avec les femmes socialistes, fut consacrée à la diffusion du documentaire « Madame fait grève », sorti à l'occasion de la grève des femmes de 1991. Satisfait de l'écho positif reçu à l'occasion de cette journée, le CIFF se réjouit déjà de poursuivre ses actions. Prochaines échéances : les campagnes pour AVS+ et contre la RIE III.

L'EMS Sainte Jeanne Antide ferme ses portes

La Maison Sainte Jeanne-Antide n'existera plus au 31 décembre 2016. En effet, l'Association fribourgeoise des sœurs Sainte Jeanne-Antide cesse son activité à cette date.

Reprise par Le Manoir...

L'EMS ne ferme cependant pas pour autant. En reprenant la location du site, c'est son voisin, l'EMS Le Manoir qui assurera, dès le 1er janvier 2017, son exploitation. Avec la garantie du maintien du nombre des lits de la Maison Sainte Jeanne-Antide, on aurait pu penser que le personnel serait maintenu en poste. C'est d'ailleurs l'information qui a été transmise au personnel lors des discussions sur la reprise de la Maison Sainte Jeanne-Antide par Le Manoir. Il était, ainsi, prévu que le personnel reçoive avec la lettre de congé un nouveau contrat de travail pour l'EMS Le Manoir, garantissant ainsi le maintien de l'ensemble des postes de travail.

... mais 7 employées licenciées !

Or, nous venons d'apprendre que 7 employées de l'EMS Sainte Jeanne-Antide n'ont pas reçu de contrat de reprise, mais une lettre leur notifiant qu'elles ne seraient pas reprises par Le Manoir. Cette décision a été prise sur la base de leur « dossier administratif », sans que nous n'ayons plus de précisions sur ce que cela signifie. Ce qui est certain, c'est que des critères comme l'âge et l'ancienneté n'ont pas été pris en compte, puisqu'une employée âgée de 58 ans, et travaillant depuis 13 ans à la Maison Sainte Jeanne-Antide fait partie des personnes qui n'ont pas été reprises !

Sur-dotation ? Non !

La raison invoquée pour ne pas reprendre l'ensemble du personnel est le fait que l'EMS Sainte Jeanne-Antide serait en sur-doté en personnel... Selon nos sources, cet EMS aurait effectivement un EPT supplémentaire, mais cela ne saurait justifier le licenciement de 7 personnes.

Parmi les personnes qui ne sont pas reprises, on compte plusieurs personnes qui ont plus de 10 ans de service auprès de Sainte Jeanne-Antide, dont certaines sont proches de la retraite. Parmi ces personnes, on compte également une ASSC en formation, à qui il reste une année d'apprentissage.

Cette situation est inacceptable. Le SSP – région Fribourg défendra avec vigueur les employées licenciées et fera le nécessaire afin qu'elles soient reprises par la direction du Manoir.



SSP-Groupe Enseignement

Rencontre avec le Conseil d'Etat Jean-Pierre Siggen

Mercredi 15 juin, le Comité du SSP – Groupe Enseignement a rencontré le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS), Jean-Pierre Siggen.

Cette rencontre a confirmé que, dorénavant, le SSP-Groupe Enseignement est reconnu au même titre que les associations professionnelles (SPFF, AMCOFF, AFPESS, etc.). C'est un pas en avant important ! Nous serons dorénavant reçus régulièrement par le Conseiller d'Etat et pourrons ainsi faire remonter les préoccupations du terrain, pour améliorer les conditions de travail du personnel enseignant.

Questions prioritaires

Nous avons également pu transmettre au Conseiller d'Etat les questions, concernant le personnel enseignant, qui nous paraissent prioritaires, notamment les effectifs (nombre d'élèves) par classe, la situation des classes d'accueil, les classes à double degré, la surcharge de travail administratif ou encore l'intégration scolaire. Le SSP – Groupe Enseignement thématise ces questions, dès cet automne, afin de trouver des pistes d'amélioration.

Si vous désirez partager votre expérience sur l'une de ces thématiques, ou si vous pensez à d'autres questions qui sont urgentes à traiter, n'hésitez pas à contacter le SSP-Groupe Enseignement !

Questionnaire « Effectifs par classes et conditions de travail »

De son côté, le Conseil d'Etat ne semble pas percevoir l'importance d'une diminution du nombre d'élèves par classe. Il a certes fixé un seuil à 26 élèves pour les primaires (il n'y avait, auparavant, aucune limite) et fait passer de 23 à 21 les maxima pour les classes d'exigences de base au CO. Toutefois, le SSP – Groupe Enseignement juge que cet effort est loin d'être suffisant. Fribourg est d'ailleurs un des cantons en Suisse où le nombre d'élèves par classe est le plus important (documentation sur www.ssp-fribourg.ch) !

Nous avons donc décidé de faire un questionnaire afin de recueillir des témoignages sur les expériences vécues par les enseignants, lorsqu'ils sont confrontés à un nombre d'élèves important. L'objectif n'est pas quantitatif, mais qualitatif puisqu'il concerne la perception, les difficultés et les besoins des enseignants. Pour obtenir ce questionnaire, contactez notre secrétariat !

Les résultats de ce questionnaire seront analysés et synthétisés dans le courant de l'été, et les résultats seront transmis dès la rentrée. Ils seront ensuite présentés au Conseil d'Etat. Le gouvernement doit prendre en considération les avis du terrain, et non pas se cacher derrière les études PISA et autres recherches pour justifier l'inutilité de diminuer les effectifs !



JAB
1701 Fribourg

A renvoyer par courrier au : SSP-CFT Région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

NPA, Localité :

adresse :

nom, prénom :

- Je désire adhérer au SSP-CFT, veuillez me faire parvenir brochures d'information sur le syndicat.
- Je désire m'abonner à Infos syndicales. (fr. 20.- par an)

JAB
1701 Fribourg